

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18322 - 71ÈME ANNÉE

Pourquoi les gouvernements ont-ils remplacé un dispositif qui marchait ?

254 produits en baisse de 5 à 20 % : la liste COSPAR reste la référence



En 2009, le mouvement social avait pu obtenir un résultat plus ambitieux que les mesures gouvernementales qui ont suivi.

Le Bouclier qualité-prix est une mesure gouvernementale. Est-il plus intéressant que la liste COSPAR qui était issue d'un mouvement social ?

1 0 à 13 % de baisse, c'est le bilan annoncé hier sur Réunion Première pour le Bouclier qualité-prix qui compte 107 produits. Force est de constater que la liste COSPAR permettait des réductions de 5 à 20 % sur 254 produits.

Le premier dispositif est l'application d'une loi. Le second était la conséquence d'un mouvement social à l'initiative du Collectif des or-

ganisations syndicales, politiques et associatives de La Réunion (COSPAR). Plusieurs dizaines de milliers de Réunionnais avaient défilé à plusieurs reprises en mars 2009 pour obtenir une augmentation de 200 euros des bas revenus, une hausse des bourses des étudiants, une baisse des prix des carburants et du gaz et une baisse de 20 % sur 500 produits de grande consommation.

Double étiquetage

Le résultat de la mobilisation avait notamment débouché sur la création du RSTA et de la prime COSPAR qui donnait 150 euros d'augmentation pour les salaires inférieurs à 1,4 SMIC, et sur la liste de 254 produits sur lesquels la grande distribution

s'était engagée à une baisse comprise entre 5 et 20 %. L'accord entre le COSPAR et la grande distribution prévoyait aussi le double-étiquetage où devait figurer l'ancien et le nouveau prix. Cette mesure permettait aux consommateurs de constater que la baisse de prix était effective. Plutôt que de soutenir la liste COSPAR, les gouvernements qui se sont succédé ont mis en place d'autres dispositifs. Il y eut tout d'abord le panier-type, puis depuis 2012 le Bouclier qualité-prix. En termes de quantité d'articles, la mesure gouvernementale est moins ambitieuse. Cela se ressent dans

l'impact sur l'inflation. En mai 2009, l'INSEE constatait que les produits de la liste COSPAR avait contribué à la baisse des prix enregistrée au cours de ce mois.

Opacité sur la formation des prix

Un autre acquis de la lutte en 2009 était la mise à disposition des données permettant d'analyser la formation des prix pour 16 articles. À la différence des ingrédients qui

composent un produit alimentaire, la transparence sur les prix n'existe pas à La Réunion.

Cette opacité ne favorise pas la recherche des moyens qui permettront de faire baisser les prix.

Faire cette transparence nécessaire était un des objectifs de l'amendement déposé en 2000 par Elie Hoarau contre l'avis du gouvernement lors du débat de la loi d'orientation pour l'outre-mer. Cet amendement créait l'Observatoire des prix et des revenus.

M.M.

Visite ministérielle

Martine Pinville rencontre l'Observatoire des prix, des marges et des revenus

Martine Pinville, secrétaire d'État chargée du commerce, de la consommation, de l'artisanat et de l'économie solidaire est en visite dans notre île depuis hier. Elle a participé à une réunion de l'Observatoire des prix, des marges et des revenus.

La réunion d'hier de l'Observatoire des prix, des marges et des revenus (OPMR) était celle de l'entrée en fonction de son nouveau président, Sébastien Fernandès, président de section à la Chambre régionale des Comptes. La première partie de la séquence était une présentation des différentes activités de l'OPMR. Il a notamment été question des deux études réalisées par l'observatoire sur le prix des pièces détachées automobiles, et sur celui des matériaux de construction.

Ces travaux ont mis le doigt sur des niveaux de marge anormaux, qui semble provenir du fait que des entreprises abusent de leur position dominante.

Martine Pinville a ensuite eu droit à une explication sur le Bouclier qualité-prix (BQP), une liste de 107 produits de grande consommation dont le montant ne doit pas dépasser 292 euros. Composé à 47 % de produits réunionnais, le BQP privilégie l'aspect diététique.

Lors du tour de table qui a suivi, le problème du sous-effectif de la DIECCTE a été soulevé par la députée Ericka Bareights. Ce service de l'État compte autant de fonctionnaires qu'en Martinique, pour une population deux fois plus importante à La Réunion.

Jean-Bernard Gonthier, président de la Chambre d'agriculture, a fait état



Dominique Sorain, préfet de La Réunion, Martine Pinville, secrétaire d'État chargée du commerce, de la consommation, de l'artisanat et de l'économie solidaire, et Sébastien Fernandès, président de l'OPMR.

des difficultés des maraîchers à écouler leur production à La Réunion. Il plaide pour une structuration de la filière fruits et légumes en plusieurs organisations afin d'améliorer la situation. « On sait produire de la qualité, on sait exporter, mais on ne sait pas vendre », déplore-t-il.

Jocelyn Cavillot, du syndicat SOLIDAIRES, a demandé l'abrogation de la loi Perben qui empêche l'extension automatique des conventions collectives nationales à La Réunion. Cette mesure permettrait d'augmen-

ter les revenus et d'améliorer les conditions de travail, a-t-il dit en substance.

Au terme de cet échange, Martine Pinville a salué une structure intéressante. La secrétaire d'État chargée du commerce, de la consommation, de l'artisanat et de l'économie solidaire estime que le Bouclier qualité-prix a permis un gain de pouvoir d'achat. Elle note aussi que La Réunion se caractérise par des salaires très bas.

Édito

Nouvelle conséquence du choix d'une tête de liste pas rassembleuse

La séance plénière du Conseil régional a donné lieu à un pitoyable spectacle. Des élus se sont chamaillés autour du montant des indemnités. Dans un pays où plus de 40 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, de tels débats sont indécents.

Les Réunionnais paient lourdement le choix d'une tête de liste pas rassembleuse lors du second tour des élections régionales face à Didier Robert.

Le choix de Huguette Bello comme tête de liste, puis celui d'exclure le PCR des discussions sur le programme et sur la composition de la liste ont conduit à la défaite. La conséquence est claire : Didier Robert mènera la même politique qu'entre 2010 et 2015.

En effet, lors de sa prise de fonction en 2010, le président de la Région avait utilisé au maximum les possibilités du droit pour augmenter les indemnités, et pour favoriser l'absentéisme des élus de la Commission permanente.

Quand Paul Vergès était président de la Région jusqu'en 2010, la Commission permanente ne pouvait pas délibérer sans la présence physique de la majorité de ses membres. Dès son arrivée à la direction de la Région, Didier Robert a supprimé cette mesure et l'a remplacée par un nouveau règlement. Il permet à la Commission permanente de délibérer si la majorité des élus sont présents physiquement ou représentés.

C'est une mesure taillée pour les cumulards.

D'ailleurs, le cumul des mandats semble être une règle pour les membres du groupe de Didier Robert à la Commission permanente. Outre ce dernier qui cumule un mandat de président de la Région et de sénateur, cette instance comporte également le président de la Chambre de commerce, celui de la Chambre des métiers, la présidente du Conseil départemental, une vice-présidente du Département, ainsi que deux maires. Ce ne sont donc pas des élus qui pourront pleinement se consacrer aux travaux de la Commission permanente. Leur présence ne sera pas indispensable au fonctionnement d'une instance qui prend d'importantes décisions.

La poursuite de ce mode de fonctionnement est la conséquence du choix de Huguette Bello comme tête de liste, et de l'exclusion du PCR.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71^e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Oté

La pa la météo k'i déklansh mové tan ! Li anons soloman !

Matant Zélida la ékri justin :

Mon shèr nové, mon spès salté, rouj-de-fon dovan l'éternité, si mi konpran bien, pou zot la, nou lé dann kèr d'danzé nou la ! I fo ni viv lo zour dan la pèr é la nuite dann la krint. La trankilité i fo ni tras in kroï définitiv la dsi ! Poitan m'a dir aou mon nové, moin nana ni la pèr, ni la krint. Pou kosa ? Pars La Frans lé la. Si i fo tir lé z'arm èl va tir pou nou ! Si ni mank manjé, èl va done anou. Sé nout mèr patri, in poin sé tou. Ou i pans èl la poin lo moiyn ! Arète aou trankil, arète azot trankil : tro d'bonèr i déranj la tèt désèrtin, i fo kroir ! tok ! Pran sa pou toi !

Justin la fé pou répons :

Mon vyé matant k'i koz touzou la boush rouvèr, ankor in foi moin lé pa dakor avèk ou. Promyéman ni domann pa d'moun viv dann la pèr ou sansa dann la krint pars mèm si nout mond lé danzéré, la pèr avèk la krint i ansèrv de rien : sa k'i fo sé pran son prékosyon, fé sak ou i pé pou ansort aou konm k'i fo. Kan siklone i ménas, avan kashyète sou out li, kloute bien out port, klout bien out fènète, agard bien si out kaz la pa dann in ravine sansa alé o sant. Si sa i protèz pa ou san pour san o moins ou n'ora fé out nésésèr.

Solon ou, nou na tor dir lo mond lé danzéré, mèm pou nou. Poitan li lé danzéré : nana la guèr in pé partou. Matant l'Iran avèk l'Arabie Saoudite lé pa loin, la Syrie, l'Irak, l'Afganistan sa lé pa loin non pli é la-ba tangaz i mank pa. Diégo Garcia lé à in distans dé mil kilomète de nou é la-ba nana lo pli grann baz militèr z'amérikain la fé an déor d'zot péi. Arzout èk sa téroris par dépitasyon, sa i an mank pa é toulmoun i koné. Tir azot nasyonalité fransèz sé konm mète in pansman dsi in zanm dé boi.

Donk ou i oi matant, konm i di la pa la météo k'i fé lo mové tan ! Li anons soloman ! Li la pa lo résponsab ! Tok ! Pran sa pou ou !

Justin

« Mète son mari sou zoryé » - in kozman pou la rout

Ala in kozman moin la trouv rarman-dann in tèks Patrice Treuthardt nana sa : « son momon la di ali mète son mari sou son l'orié ». Kosa sa i vé dir ozis ? I pé an avoir dé sanns . Inn i vé dir, vi k'ou i èm komandé, ou la pa bézoin out mari ou n'a ka kashyète ali. Akoz sou zoryé ? Pars zot i koné désèrtin moun i èm kashyète z'afèr sou zoryé konm in linz de nuit par ébzantp... Moin la di konm in linz de nuite : sa i done amoin in l'idé. Linz de nuite i ansèrv la nuite, konm lo mari solon sak la bèl mèr i di na poin la parol dann rien la zourné i fo ramas ali sou zoryé, pou la nuite, pou ansèrv sak zot i koné. Dézyèm sans : lé pa tro loinn lo promyé... Mi an souvien an avoir antandi in n'ot afèr. Ousa ? mi rapèl pi mé sak moin lé sir sé k'in matrone l'avé konsèy son fiy pou fé rès son mari trankil bien okip ali dan la nuite, konmsa li sava pa rode déor sak li nana sou son toi épi kisa k'i koné pétète lo fiy i pouré konmsa, domine son mari. Mi vann sa konm moin l'a shté é zot, kosa zot i anpans ? Arien ditou ? Fé travay z'ot koko ! Fé bouy z'ot matyèr griz ! Zot va oir ké, rant-rant, ni pé z'ète, tazantan, dakor rantre nou.